



LE BULLETIN DE LA FÉDÉRATION BIOLOGIQUE DU CANADA

Mars 2012

Le nombre d'opérateurs certifiés biologiques est proportionnellement plus élevé au Canada qu'aux États-Unis

Au Canada, il y a approximativement 4000 opérateurs dont les opérations sont certifiées biologiques, pour une population de 33, 500,000 personnes. Aux États-Unis, il y a [17673 opérateurs certifiés](#) pour une population de 313, 206,000 d'habitants. Le nombre d'opérateurs canadiens certifiés par million d'habitants est donc deux fois plus élevé que le nombre d'opérateurs américains certifiés par million d'habitants.

La dimension relative du secteur biologique fait ressortir le besoin d'investissement du gouvernement dans cette industrie en croissance. Une base de données nationale et le financement pour la révision et le maintien de la Norme biologique canadienne comptent parmi les demandes du secteur canadien.

Extrait d'un [court vidéo](#) sur l'impact de la pollution sur la santé

« Cette génération d'enfants est la première génération de l'histoire moderne qui ne sera pas en aussi bonne santé que ses parents. » John Peterson Meyers, chercheur américain en santé environnementale.

La première Conférence scientifique canadienne sur l'agriculture biologique: un succès retentissant!

Plus de 160 scientifiques, étudiants, fermiers et représentants de l'industrie et du gouvernement ont assisté à Winnipeg à la première Conférence scientifique canadienne sur l'agriculture biologique et aux Rencontres stratégiques de la Grappe scientifique tenues du 21 au 23 février à l'Université du Manitoba. Les invités provenaient du Canada, des États-Unis et de l'Europe et ont présenté des visions uniques relatives à la science et au transfert du savoir en agriculture biologique.

Le Dr Andy Hammermeister, directeur du CABC et coprésident de la conférence commente : « La Conférence scientifique canadienne sur l'agriculture biologique est une composante des livrables de la Grappe scientifique biologique, une grappe multidisciplinaire unique de chercheurs en agriculture biologique à travers le Canada. Les chercheurs ont l'opportunité d'apprendre et de communiquer avec les chercheurs qui œuvrent dans les autres champs d'études de l'agriculture biologique et d'interagir avec les exploitants de l'industrie. »

Le Dr Martin Entz de l'Université du Manitoba et coprésident de la conférence déclare : « La Conférence scientifique canadienne sur l'agriculture biologique fut une formidable opportunité pour les chercheurs des universités et du gouvernement, les étudiants et les praticiens de renforcer la collaboration en agriculture biologique. Cette conférence nationale est un indicateur de l'importance et de la croissance de l'industrie biologique dont le commerce se chiffre en milliards de dollars au Canada. »

Les éminents chercheurs et les étudiants ont présenté les avancées actuelles dans la biologie et la fertilité du sol, sur la durabilité et les systèmes de production alimentaire biologique, sur la production

de céréales biologiques, les pratiques en production biologique en serre, la production des fruits et légumes biologiques, l'élevage d'animaux biologiques, les aspects sociaux liés à l'agriculture biologique et au transfert du savoir. Davantage d'information sur le programme de la conférence peut être obtenue en cliquant sur le lien http://www.oacc.info/index_f.asp.

Le dernier jour de la conférence a donné la chance de discuter et identifier les besoins futurs en recherche pour le secteur biologique canadien. Avec cette information, générée par le groupe diversifié de participants, l'avenir de l'agriculture biologique au Canada est prometteur.

Un film produit par la FBC sera bientôt présenté pour présenter les chercheurs et fermiers canadiens en production biologique qui ont participé à cette conférence.

Entente UE - É.-U. sur le commerce des produits biologiques: l'utilisation des antibiotiques est un écart critique

[L'Union européenne et les États-Unis](#) ont déclaré que leurs programmes étaient équivalents, sauf en ce qui concerne l'utilisation des antibiotiques.

Dans la réglementation sur l'agriculture biologique établie par le département américain, il est interdit d'utiliser des antibiotiques, sauf pour lutter contre les infections bactériennes invasives (feu bactérien) dans les vergers de pommiers et de poiriers biologiques.

L'Union européenne, quant à elle, n'autorise les antibiotiques que pour traiter des animaux malades. Par ailleurs, tous les produits commercialisés dans le cadre de ce partenariat devront être expédiés avec un certificat d'exportation biologique. Ce document précisera le lieu de production, l'organisation qui a certifié le produit biologique, confirmera qu'aucune substance ou méthode interdite n'a été employée, certifiera que les conditions fixées dans le partenariat ont été remplies, et assurera la traçabilité des produits commercialisés.

Exigences de l'entente pour les opérateurs américains qui expédient des produits biologiques vers l'Union européenne

1. Les cultures produites en utilisant des antibiotiques (la streptomycine pour le contrôle du feu bactérien en production de poires et de pommes) ne peuvent être vendues dans l'UE.
2. Cette entente se limite aux produits biologiques des États-Unis, qui sont produits aux États-Unis ou dont la transformation ou le conditionnement finaux sont effectués aux États-Unis.

Exigences de l'entente pour les opérateurs européens qui expédient les produits biologiques vers les États-Unis

1. Les produits agricoles dérivés d'animaux traités avec des antibiotiques ne doivent pas être commercialisés comme produits biologiques aux États-Unis.
2. Cette entente se limite aux produits biologiques de l'Union européenne, qui sont produits dans l'Union européenne ou dont la transformation ou le conditionnement finaux sont effectués dans l'Union européenne.

[L'entente d'équivalence Canada - Union européenne](#) n'inclut aucun écart critique au niveau de la norme, mais, tel que dans le cadre de l'entente États-Unis-Union européenne, les produits doivent avoir été produits ou transformés au Canada pour accéder au marché biologique européen.

L'utilisation d'antibiotiques est également à la source d'un écart critique entre [le Canada et les États-Unis](#); les produits laitiers des vaches traitées avec des antibiotiques ne peuvent être vendus comme « biologiques » aux États-Unis. Cet écart crée des obstacles aux producteurs canadiens de fromages biologiques car la planification de la manutention et le transport du lait biologique conforme à l'entente Canada-É.U. sont onéreux.

Un juge américain se prononce contre les agriculteurs américains et canadiens dans leur poursuite pour se protéger contre les actions légales de Monsanto

Les agriculteurs et les semenciers biologiques et les associations pour la sécurité alimentaire ont poursuivi Monsanto, basé à Saint-Louis, pour être légalement protégés contre les poursuites de la compagnie pour violation de brevet lorsque des cultures génétiquement modifiées se retrouvent par erreur dans leurs champs. Les agriculteurs déclaraient que Monsanto a « formulé agressivement » ses revendications de brevet contre des centaines de fermiers américains et voulaient obtenir un règlement stipulant que les brevets pour les semences génétiquement modifiées sont invalides parce qu'ils sont « préjudiciables ». Mais la juge du district de Manhattan Naomi Reice Buchwald a rejeté la poursuite des agriculteurs biologiques dans un règlement daté du 24 février, en disant que ce sujet ne portait pas à controverse et qu'elle n'avait pas compétence sur cette affaire.

L'histoire des enquêtes et poursuites agressives de Monsanto contre les fermiers américains a inquiété les fermiers biologiques et non-OGM depuis la première poursuite de Monsanto contre un fermier au milieu des années 90. Depuis, 144 fermiers ont été poursuivis par Monsanto pour la supposée violation de leur technologie brevetée des semences. Monsanto a porté des accusations contre 700 fermiers de plus, qui ont réglé hors cour plutôt que de faire face aux actions litigieuses agressives de Monsanto. Plusieurs de ces fermiers déclarent n'avoir pas eu l'intention de cultiver ou sauvegarder des semences qui contiennent des gènes brevetés de Monsanto. La dérive des semences et du pollen depuis les cultures génétiquement modifiées contamine souvent les champs voisins. Si la technologie de Monsanto se retrouve sur la terre d'un fermier sans qu'il y ait entente contractuelle, ces derniers peuvent être passibles de violation de brevet.

“Les fermiers paysans ont besoin de la protection de la cour” dit Jim Gerritsen, producteur de semences biologiques du Maine et président du principal plaignant OSGATA. « Nous rejetons comme étant naïve et indéfendable la déclaration de la juge suivant laquelle le vague engagement public de Monsanto devrait être une source de réconfort pour les plaignants. La vérité est que nous sommes sous la menace et que nous ne croyons pas Monsanto. En vérité, les fermiers et les citoyens américains ne croient pas Monsanto. Les fermiers paysans méritent bien une journée à la cour et ce jugement erroné ne nous dissuadera pas de chercher à obtenir justice. »

L'avocat de la défense interjettera appel.

Extrait du communiqué <http://www.osgata.org/judge-sides-with-monsanto-ridicules-farmers-right-to-grow-food-without-fear-contamination-and-economic-harm>

Nicole Boudreau

OFC/FBC Coordinator

514-488-6192

info@organicfederation.ca

www.organicfederation.ca